

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERAL
du 09 septembre 2014**

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30.

Présents : Mme Denise BUHL, Maire

M André SCHICKEL, M René SPENLE, Mme Charlotte WODEY, adjoints,
Mme Catherine WEBER, M Robert GEORGE, M Thomas LITZLER, Mme Danielle TRAPPLER, M
Denis THOMANN, Mme Régine ZINGLE, M Stéphane ROESS, Mme Manuela VIEIRA, Mme
Christiane BEZOLD, M Bertrand SPIESER,

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Chantal HEIL à Mme Christiane BEZOLD

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par M.
Althusser

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu des dernières réunions et signature du registre des délibérations
- 2) Chasse
- 3) Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- 4) Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ)
- 5) Télé relevés Gaz de France
- 6) Fusion d'arrondissements
- 7) Conteneur à vêtements supplémentaire
- 8) Urbanisme
- 9) Informations diverses_
- 10) Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 11) Divers

----- * -----

Madame le Maire propose au Conseil de rajouter à l'ordre du jour la constitution de la commission communale de dévolution de la chasse, chargée d'attribuer le droit de chasse sur les lots de chasse communaux, en cas d'adjudication ou d'appel d'offres.
Le Conseil accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Point 1 - Approbation des comptes - rendus des dernières réunions et signature du registre des délibérations

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances du 20 juin 2014.

M. Stéphane ROESS rejoint la séance à 20H45

Point 2 – Chasse :

Mme le Maire informe le Conseil que les baux de chasse en cours viendront à échéance le 1^{er} février 2015. Elle rend compte à l'assemblée que conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la location a lieu selon les conditions d'un règlement, dénommé cahier des charges type, arrêté par le préfet. L'arrêté préfectoral N° 2014-183-0004 du 02 juillet 2014 porte approbation du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Détermination de la destination du produit de la location de la chasse

Le Conseil municipal, après délibération,

EMET émet à l'unanimité

- le souhait d'affecter, comme par le passé, jusqu'à concurrence de son montant, le produit de la location de la chasse, pour la période de 2015 à 2024, à la couverture des cotisations d'assurance accidents agricoles et en cas de reliquat, pour partie, à l'entretien des chemins forestiers et ruraux,

DECIDE à l'unanimité

- pour ce qui est des parcelles propriété de la commune, d'opter pour ce même choix lors de la consultation.

Consultation des propriétaires

Conformément à l'article L 429-13 du Code de l'Environnement, il appartient aux propriétaires fonciers de se prononcer sur l'abandon à la Commune du loyer de la chasse pendant la durée de la location. Cette décision d'abandon doit être consentie expressément par la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables.

Cette décision est prise soit dans le cadre d'une réunion publique des propriétaires soit dans le cadre d'une consultation écrite de ces derniers.

Après discussion, considérant qu'une réunion publique ne réunirait pas le nombre suffisant de propriétaires,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de consulter par écrit les propriétaires fonciers, qui seront appelés à se prononcer avant le 24 septembre prochain
- de réunir la commission consultative communale de la chasse le 25 septembre 2014.

Constitution de la commission communale de dévolution de la chasse

La composition communale de dévolution est composée du Maire ou de son représentant, d'une commission déléguée du Conseil municipal, du trésorier de la commune et du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou de son représentant. Elle est désignée dans les mêmes conditions que la commission de dévolution des marchés publics.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

de porter son choix sur les mêmes membres que la commission d'appel d'offres à savoir :

Titulaires	Suppléants
André SCHICKEL	Robert GEORGE
René SPENLE	Charlotte WODEY
Christiane BEZOLD	Bertrand SPIESER

M. René SPENLE rejoint la séance à 21H05

Point 3 – Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le contrôle de l'assainissement non collectif avait été confié à la Communauté des Communes de la Vallée de Munster dont un technicien intervenait pour le compte des Communes. Ce service a pris fin il y a quelques mois sur décision de la CCVM.

Conscient des difficultés rencontrées par les Communes pour la gestion de l'assainissement non collectif, le Département du Haut Rhin a mis en place un Service d'Assistance Technique à l'Assainissement non Collectif (SATANC), comme alternative à la gestion du SPANC par des entreprises privées.

Le Département propose ce service aux Communes, sachant qu'aucune contribution ne sera demandée, Metzeral ayant moins de 500 habitants concernés par l'assainissement non collectif.

Aussi, le Conseil, après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité

Mme le Maire à signer la convention avec le Département du Haut Rhin sur ces bases-là.

Point 4 : Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ)

La Commune, par le biais de la CCVM, est engagée, aux côtés de la CAF, dans la réalisation d'une politique enfance-jeunesse par le biais d'une convention partenariale de cofinancement : le CEJ : (contrat enfance-jeunesse).

Ce CEJ étant échu, il s'agit de le renouveler en réactualisant le précédent afin de pouvoir continuer à bénéficier des aides de la CAF.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité

Mme le Maire à signer la convention avec la CAF par le biais d'un document commun avec la CCVM et les autres Communes possédant une structure périscolaire.

Point 5 : Télé relevés Gaz de France

GrDF, concessionnaire du réseau de gaz naturel dans la Commune, envisage de moderniser son réseau en installant, auprès des raccordés, des «compteurs de gaz communicants». Les relevés des compteurs se feront à distance et transmis à GrDF grâce à un « concentrateur » situé à un point haut du Village (petite antenne transférant les informations directement à GrDF).

Plus fiables, ces nouveaux compteurs permettront à l'utilisateur de mieux cibler sa consommation grâce à la mise à disposition des données de relevage par GrDF.

En vue de l'installation d'un tel concentrateur (prévu au réservoir d'eau chemin des sources), le Conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité

Mme le Maire, à signer la convention avec GrDF pour une durée de 20 ans, moyennant une redevance annuelle de 50€.

Point 6 : Fusion d'arrondissements

Le Département du Haut Rhin est divisé depuis 1871 en 6 arrondissements ; L'Etat a estimé, après un état des lieux reposant sur un travail de recueil de données permettant d'obtenir une vision des caractéristiques propres de chaque arrondissement (géographiques, économiques, démographiques et administratives) qu'il faut faire évoluer les limites de ces arrondissements, avec comme finalité, 4 dans le Département.

L'arrondissement de Colmar s'étend sur une superficie de 665,6 km² et son territoire est placé au centre du département du Haut-Rhin. La population de l'arrondissement est de 148 523 habitants soit 19,8 % de la population du département.

Jusqu'à l'arrondissement de Colmar était constitué de six cantons (Andolsheim avec 24 654

hab., Colmar nord avec 26 315 hab., Colmar Sud avec 44 030 hab., Munster avec 16 792 hab., Neuf-Brisach avec 17 128 hab. et Wintzenheim avec 19 104 hab.).

La nouvelle proposition devrait conduire à un arrondissement de quatre cantons (Colmar 1 avec 44 814 hab., Colmar 2 avec 46 114 hab., Wintzenheim y incluant Munster avec 47 074 hab. et Ensisheim 49 374 hab.).

Le Haut-Rhin compte six arrondissements (Ribeauvillé, Colmar, Guebwiller, Thann, Mulhouse et Altkirch) mais la proposition de fusion des arrondissements retenue par le Ministre de l'Intérieur projette le regroupement des arrondissements de Colmar-Ribeauvillé ainsi que de Thann-Guebwiller pour n'en former plus que quatre.

La loi demande au Préfet d'en aviser les Communes concernées pour émettre un avis **consultatif**. Le Conseil municipal,

EMET à l'unanimité

un avis favorable à l'évolution des limites des arrondissements tel que défini dans le département du Haut-Rhin

Point 7 : Conteneur à vêtements supplémentaire

L'Association Manne Emploi – Manne Mobilier Services propose à la Commune la pose d'un conteneur à vêtements usagés.

Le principe de fonctionnement serait identique à celui déjà mis en place par « Le Relais », souvent saturé, soit : mise à disposition et vidange régulière et gratuite, entretien par l'Association.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ à l'unanimité

- la mise en place d'un nouveau conteneur aux conditions ci-dessus énumérées,

AUTORISE à l'unanimité

- Mme le Maire à signer la convention avec l'association MMS

Point 8 : Urbanisme :

DPU (droit de préemption urbain):

- Vente maison 52 rue Altenhof (EBERLEN-SCHILLER) à M. GEOFFRIAU Thomas de Luttenbach
- Vente maison 19 rue Jacques Immer (JOUFFROY) à GUTHLEBEN Dorian 8 impasse du Sattel Metzeral

CU (certificat d'urbanisme) :

- Maison 19 rue Jacques Immer : (Me Claude HEITZ)
- Maison 52 rue Altenhof : (Me Jean BURDLOFF)

- Parcelle Section AH n° 13 (Muhlmatten) Parcelle Section AM n° 110 – succession WEHREY Edmond : (Me Cédric HEINIMANN)
- Parcelle section 33 n° 44 Schiessroth : (vente par la Commune de Muhlbach sur Munster au Comité d'entreprise de la CPAM)

DP (déclaration préalable) :

- ZINGLE Mathieu : abri de jardin 26 rue du Buhl
- THOMANN Denis : remplacement de la toiture et porte de garage
- ERDF : Démolition transformateurs (cabines hautes) et remplacement par des postes plus esthétiques et compacts rues de Muhlbach et de la gare : Section AP n° 61 (accord du propriétaire privé nécessaire) et section AM n° 86.

PD (permis de démolir) :

- WEISS Régis : Démolition grange : 1, Grand Rue
- MEISTERMANN Marc : Démolition partielle grange – garage : 5, rue du Braun

Point 9 : Informations diverses :

- **Bel’Air** : le service des domaines a été sollicité pour émettre un avis estimatif sur la friche Bel’Air au vu du marché local de biens comparables pour pouvoir mener des négociations avec la société. Etant entendu qu’il y aura lieu de défalquer le coût de la démolition ainsi que la dépollution lors des négociations.
- **Agence postale** : afin de maintenir un service postal pour les habitants du fond de la vallée, la mairie a accepté la transformation du bureau de poste en agence postale communale et l’a accueillie dans ses locaux.
- **Carrière** : la sté NCA s’est dotée d’un nouveau concasseur à chenille qui permet d’être autonome et qui peut être déplacé. Celui-ci est en action depuis la mi-août. Un scalpeur est arrivé en complément permettant ainsi de restructurer le « petit caillou » en gabion. Le conseil municipal a visité la carrière début mai et s’y rendra à nouveau courant octobre afin de suivre l’évolution de la mise en sécurité du site. Mme Christiane Bezold suggère de relier le pont bascule de la carrière à la mairie afin de connaître les volumes extraits en temps réel. Il est nécessaire de vérifier préalablement si cette opération est techniquement réalisable.
- **Suppression source MARTIN zone des chalets** : La procédure de déconnexion de la source « MARTIN » (zone des chalets) enclenchée depuis 2 ans, est devenue effective le 16 juillet dernier, suite à la modification du compteur par ERDF et la pose des canalisations de jonction avec le réseau. La zone est dorénavant desservie par le réseau communal alimenté par le forage route de Mittlach et la source du « Sattel ».
- **Personnel communal** : le 20 juin dernier, le conseil a validé à l’unanimité la création d’un poste d’agent d’adjoint administratif. De nombreuses candidatures ont été réceptionnées et la sélection a été faite par rapport aux besoins de la commune. L’agent recruté maîtrise les logiciels qui permettront d’être un appui certain pour la gestion du site internet notamment, qui verra le jour en début d’année.

Le personnel technique a été renforcé durant l’été pour pallier d’une part aux congés du personnel et à l’absence d’un agent en accident du travail.

Pour couvrir les congés du personnel administratif et l'arrivée de la poste, une jeune vacataire a été recrutée au sein de la mairie durant une partie de l'été.

- **Le PIAA** (Pôle Interrégional d'Apurement Administratif) a contrôlé les comptes 2012 de la Commune ; par décision reçue le 19 juillet en Mairie, décharge a été donnée sans observation sur les comptes des budgets général et eau-assainissement de la Commune.

Point 10 : Comptes rendus des commissions :

Commission scolaire, périscolaire, jeunesse :

Mme Manuela VIEIRA a évoqué la mise en place de la CMJ, (commission municipale des jeunes) la rentrée scolaire qui s'est déroulée sans heurts et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. 60 % des enfants sont inscrits dans les différents ateliers qui se dérouleront les lundis et jeudis à l'issue de l'école. Les trois communes Metzeral, Mittlach et Sondernach se sont regroupées pour offrir aux enfants des activités diverses et de qualité qui sont managées par la structure périscolaire « Les Trolles ».

Commission évènementiel :

Mme Danielle TRAPPLER fait état des visites municipales aux personnes fêtant leurs grands anniversaires et a informé le Conseil de l'acquisition d'une nappe et de deux arrangements pour les mariages.

C.C.A.S. :

Mme Catherine WEBER a relaté l'installation le 8 juillet dernier du CCAS. Sont membres du Centre communal d'action sociale :

Pour le conseil municipal : Mmes Denise BUHL présidente, Catherine WEBER vice-présidente, Danielle TRAPPLER, Christiane BEZOLD, Charlotte WODEY,

Pour les personnes extérieures : M le Pasteur Rémy STAHL président du fonds de solidarité, Mmes Danielle KEMPF APAMAD (pôle gérontologique), Christiane ACKERMANN technicienne d'intervention sociale et familiale à l'AID (aide et intervention à domicile centre Messimy à Colmar), Sylvie BAUMGART technicienne d'intervention sociale et familiale auprès du Centre Caroline BINDER, Sophie MEISTERMANN agent administratif au Conseil général.

Commission voirie, A.E.P., assainissement : (réunie le 25 juin 2014)

M. Denis THOMANN confirme que le point a été fait sur les réseaux, un relevé des siphons est en cours afin de procéder à un nettoyage au moins une fois l'an ainsi que des avaloirs.

L'entretien courant de la voirie se fera au moyen du « Point à temps » de la Communauté de Communes. Le réseau d'eau sera inspecté pour rechercher d'éventuelles fuites. A ce propos, Madame le Maire suggère de programmer les prochaines années, des travaux de renouvellement, par tranches du réseau d'eau datant du début du 20^e siècle.

Commission bâtiments :

M. René SPENLE informe la commission des bâtiments qu'une visite des bâtiments de la Cité (rue de Sondernach), de la Poste et de l'ancien hôtel Terminus est programmée le samedi 20 septembre à 10 Hrs.

Commission fleurissement et cadre de vie :

Mme Charlotte WODEY fait le résumé des idées émises par la commission réunie le 30/7 dernier, afin d'améliorer le fleurissement au cœur du village (aide apportée par une fleuriste de la Ville de

Munster), et du passage du jury des maisons fleuries. La commission réfléchit sur la manière de récompenser les personnes ayant participé au fleurissement.

Commission communication :

M. Robert GEORGE informe le Conseil que « S'Blettla » n°2 est en cours d'élaboration et sera distribuée début octobre. La réflexion est engagée sur la création du site internet.

Commission salle des fêtes :

M. Stéphane ROESS fait le point sur les locations de la salle des fêtes qui sont gérées par la commission.

Grand Pays de Colmar :

Mme le Maire donne les grandes lignes du Grand Pays de Colmar qui se réunit le 19 septembre. Il comprend 97 communes, 203 985 habitants soit 7 structures intercommunales. Gilbert Meyer en est le président. Le pays est un simple territoire de projets. Le préfet en a arrêté le périmètre de travail en 2001 et le périmètre définitif en 2005. Le 2^e contrat de Pays vient d'être signé en 2011 pour 5 ans soit jusqu'en 2015.

Il travaille autour de 5 thèmes :

- Le développement durable
- Le développement touristique
- Le développement économique
- Le rayonnement culturel
- L'euro district.

Syndicat départemental d'électricité et de gaz :

M. René SPENLE confirme que lors de l'enfouissement des réseaux secs rue de Sondernach/rue de l'Emm, le syndicat a accordé une subvention de 38 470 € sur un montant de travaux de 234 751 €.

Les Trolles :

Mme Manuela VIEIRA, informe le Conseil que les inscriptions ont été reçues vendredi le 5 septembre, pour les activités et les ateliers dans le cadre du PEDT.

Le Conseil d'administration se réunira le lundi 22 septembre à 20h30

Point 11 : Divers :

- Démarrage de la saison culturelle à l'espace St Grégoire le 18 septembre à 20 Hrs 30
- Concert à l'Eglise de l'Emm du groupe « Ubuntu Gospel » le 19 septembre à 20hrs15
- Fête de Noël de l'école, des Trolles et des associations vendredi 19 décembre
- Fête de Noël des personnes âgées dimanche 21 décembre

La séance est levée à 23 Hrs 15.